



## Séance ordinaire du mardi 19 décembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois et le dix neuf décembre, les membres du Conseil de Métropole, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire des séances, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michaël DELAFOSSE.

Extrait du registre des délibérations de Montpellier Méditerranée Métropole

Aménagement durable

Nombre de membres en exercice : 92

### Présents :

William ARS, Michel ASLANIAN, Geniès BALAZUN, Yves BARRAL, Boris BELLANGER, Christophe BOURDIN, Florence BRAU, Emilie CABELLO, Roger CAIZERGUES, Renaud CALVAT, Michel CALVO, Stéphane CHAMPAY, Bernadette CONTE-ARRANZ, Michaël DELAFOSSE, Serge DESSEIGNE, Brigitte DEVOISSELLE, Zohra DIRHOUSI, Abdi EL KANDOUSI, Hind EMAD, Maryse FAYE, Jean-Noël FOURCADE, Julie FRÊCHE, Jackie GALABRUN-BOULBES, Serge GUISEPPIN, Clare HART, Régine ILLAIRE, Guy LAURET, Nathalie LEVY, Eliane LLORET, Sophiane MANSOURIA, Coralie MANTION, Nicole MARIN-KHOURY, Isabelle MARSALA, Jacques MARTINIER, Jean-Luc MEISSONNIER, Mylène MIFSUD, Julien MIRO, Bernard MODOT, Séverine MONIN, Arnaud MOYNIER, Yvan NOSBE, Marie-Delphine PARIILLON, Bruno PATERNOT, Joël RAYMOND, Manu REYNAUD, Catherine RIBOT, Jean-Pierre RICO, François RIO, Agnès SAURAT, Philippe SAUREL, Radia TIKOUK, Isabelle TOUZARD, Bernard TRAVIER, Claudine VASSAS MEJRI, Joël VERA.

Absent(es) ayant voté par procuration en application des articles L 2121-20 et L 5211-1 du Code général des collectivités territoriales :

Mohed ALTRAD, Christian ASSAF, Véronique BRUNET, Roger-Yannick CHARTIER, Sébastien COTE, Fanny DOMBRE-COSTE, Laurent JAOU, Frédéric LAFFORGUE, Patricia MIRALLES, Véronique NEGRET, Laurent NISON, Yvon PELLET, Eric PENSO, René REVOL, Sylvie ROS-ROUART, Séverine SAINT-MARTIN, Jean-Luc SAVY, Mikel SEBLIN, Patricia WEBER.

Absent(es) / Excusé(es) :

Tasnime AKBARALY, Luc ALBERNHE, Florence AUBY, Jean-François AUDRIN, Mathilde BORNE, Michelle CASSAR, Alenka DOULAIN, Clara GIMENEZ, Stéphanie JANNIN, Hervé MARTIN, Marie MASSART, Cyril MEUNIER, Clothilde OLLIER, Céline PINTARD, Anne RIMBERT, Célia SERRANO, Joëlle URBANI, François VASQUEZ

## **Aménagement durable - Aides financières individuelles pour la pratique du vélo - Modification - Approbation**

Madame Julie FRÊCHE, Vice-Présidente, rapporte :

Dans le cadre de sa stratégie mobilité, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2020, Montpellier Méditerranée Métropole a progressivement déployé un panel d'aides pour favoriser le passage à l'acte et encourager la pratique du vélo. Il est proposé de faire évoluer ces différentes aides.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2020, l'aide à l'achat pour des Vélos à Assistance Electrique (VAE) neufs a rencontré un vif succès avec plus de 43 000 dossiers déposés au 1<sup>er</sup> octobre 2023. L'attrait de cette aide diminue récemment, et il est proposé de l'arrêter au 31 décembre 2023.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2021, l'aide à l'achat pour des VAE d'occasion ou des kits d'électrification, à hauteur de 200 €, séduit un nombre plus mesuré d'habitants de la Métropole (425 dossiers positifs au 1<sup>er</sup> octobre 2023). Il est proposé de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 compte tenu de son intérêt pour l'économie circulaire.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, l'aide à l'achat d'un vélocargo pour les professionnels est fixée à hauteur de 1 000 €, 70 dossiers ont été validés au 1<sup>er</sup> octobre 2023. Il est proposé de pérenniser cette aide jusqu'au 31 décembre 2024 au regard de sa pertinence pour accompagner les évolutions des pratiques pour les déplacements professionnels, notamment la logistique du dernier kilomètre.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2022, l'aide à la réparation à hauteur de 30 € permet aux usagers de ne pas faire l'avance de ce montant, pris en charge par la Métropole auprès des vélocistes partenaires. Plus de 7 100 cyclistes ont en profité au 1<sup>er</sup> octobre 2023, il est proposé de prolonger cette aide jusqu'au 31 décembre 2024.

Depuis le 12 juin 2023, dernier né du panel des aides, l'aide Handi-cyle a été mise en place en partenariat avec le Département. Ce dispositif est récent, au 1<sup>er</sup> octobre 2023, 9 dossiers potentiels étaient instruits par les services du Département de l'Hérault, chef de file pour l'inclusion sociale. Il est proposé de prolonger cette aide jusqu'au 31 décembre 2024.

### **En conséquence, il est proposé au Conseil de Métropole :**

- D'approuver l'arrêt du dispositif d'aide à l'achat au VAE neuf au 31 décembre 2023 ; la prolongation du dispositif d'aide à l'achat d'un vélo électrique d'occasion ou kit d'électrification jusqu'au 31 décembre 2024 ; la prolongation du dispositif d'aide à l'achat d'un vélo neuf à assistance électrique adapté ou dispositif de troisième roue électrique neuf ou d'occasion jusqu'au 31 décembre 2024 ; la prolongation du dispositif d'aide à l'achat d'un vélo électrique cargo pour les professionnels jusqu'au 31 décembre 2024 ; la prolongation du dispositif d'aide à la réparation d'un vélo électrique ou mécanique jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- D'approuver les termes des règlements d'attributions modifiés en conséquence ;
- De dire que l'aide, cumulable avec celles de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département de l'Hérault, est accordée selon les modalités exposées dans les règlements d'attribution modifiés ;
- De dire que les crédits sont inscrits au budget de Montpellier Méditerranée Métropole ;
- D'autoriser Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 74 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Ne prend pas part au vote : 0 voix

Fait à Montpellier, le 29/12/23

Pour extrait conforme,

**Signé.**

**Michaël DELAFOSSE**

Publiée le : 30 décembre 2023

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

034-243400017-20231219-254209-DE-1-1

Acte Certifié exécutoire :

Réception en Préfecture : 29/12/23

**Liste des annexes transmises en préfecture:**

- 2023\_12\_Reglement\_attribution\_aide\_financiere\_VAEoccasion.docx
- 2023\_12\_Reglement\_aide\_reparation\_vélo.docx
- 2023\_12\_Reglement\_attribution\_aide\_financiere\_VAENEUF\_cargo\_triporteur.docx
- 2023\_12\_Reglement\_attribution\_aide\_financiere\_VAE\_HANDI-CYCLE.docx

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.